

LIMOGES METROPOLE
ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole

du 17 avril 2026

Portant délégation de signature à M. Stéphane BERNARD, Directeur des services publics et mobilité durables, à M. Benoît FLEURY, Chef de service Ingénierie, Services et innovation durable et au sein du Pôle aménagement, espace public et mobilité durables et à Mme Laurence MARIN, Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle aménagement, espace public et mobilité durables à Limoges Métropole

N° 28138

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er Délégation est donnée sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 521.9 du Code général des collectivités territoriales, à M. Stéphane BERNARD, Directeur de l'Ingénierie de l'espace public, au sein du Pôle aménagement, espace public et mobilité durables, pour la signature des documents suivants :

- Tout document relatif à la réception ou l'admission des marchés publics de la Direction de l'Ingénierie de l'espace public.
- Tout acte de commande, y compris sous le régime RNCOC et toutes conditions générales d'achat de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre inférieure à 10 000 € HT de la Direction de l'Ingénierie de l'espace public.
- Tous les ordres de services de la Direction de l'Ingénierie de l'espace public.
- Demarches reçues et déposées tout dans le cadre des marchés publics de la Direction de l'Ingénierie de l'espace public.
- Attributions de service fait et attestations de bonne exécution des prestations certifiées de capacité, attestation de travail d'un prestataire relevant de la Direction de l'Ingénierie de l'espace public.
- États récapitulatifs des dépenses dans le cadre des demandes de versement de subventions de la Direction de l'Ingénierie de l'espace public.
- Actes relatifs à l'exécution des mandats de la Direction de l'Ingénierie de l'espace public émis par les élus d'engagement supplémentaire, notamment les salaires annexes à l'acte d'engagement relatifs à la présentation d'un sous-traitant de acte spécial.


ARTICLE 2 En cas d'absence ou empêchement de M. Stéphane BERNARD, délégation est donnée par ordre de priorité, dans les mêmes conditions :

- M. Benoît FLEURY
- Mme Laurence MARIN

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à M. Stéphane BERNARD, Directeur, à M. Benoît FLEURY, Chef de service et à Mme Laurence MARIN, Directrice générale adjointe des services

1 DOCUMENT - Publié le 17 Avril 2026

 28138.pdf
(.pdf, 160,2 Ko)

 TÉLÉCHARGER